

# Diffamation au tribunal

Le représentant du Collectif girondin pour le Rwanda s'estime diffamé par le président du comité de soutien au médecin rwandais accusé, par ce collectif, de génocide

BERNADETTE DUBOURG

Le procès en diffamation jugé hier devant le tribunal correctionnel de Bordeaux s'inscrit dans l'action plus générale que le Collectif girondin pour le Rwanda mène depuis près de quatre ans contre un médecin rwandais réfugié à Bordeaux, le Dr Munyemana, qu'il accuse d'avoir participé au génocide dans son pays.

Pour mieux comprendre le contexte de ce procès en diffamation, le président Perriquet a longuement interrogé le plaignant, Gilles Durou, porte-parole du Collectif, et le prévenu, le Dr Gaëtan Gilguy, président du comité de soutien au Dr Munyemana.

Le Collectif, qui regroupe plusieurs associations et des particuliers, s'est constitué pendant le génocide, dans le courant de l'été 1994. A l'automne, il a appris la présence à Bordeaux d'un médecin rwandais qui, selon certains témoignages, aurait appartenu au « Hutu power » et participé au massacre de plusieurs Tutsis. Ce médecin avait alors trouvé un emploi dans un service de l'hôpital de Bordeaux devant lequel le Collectif a manifesté, provoquant son renvoi.

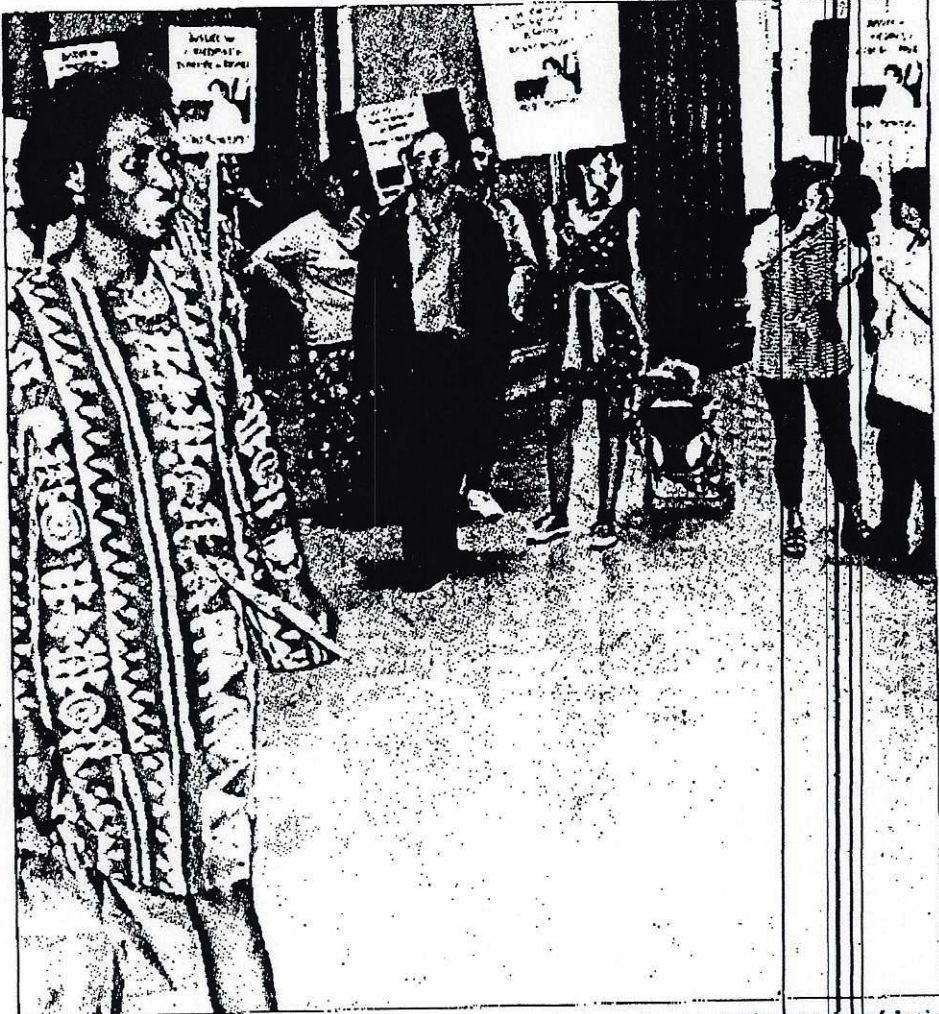
## « UNE GRANDE COLÈRE »

En octobre 1995, après un voyage de Gilles Durou au Rwanda et après avoir recueilli d'autres plaintes, plusieurs personnes ont déposé plainte auprès du procureur de Bordeaux contre le Dr Munyemana. Ce dossier est actuellement dans un cabinet d'instruction et le Collectif, encore hier dans la salle des pas perdus, a manifesté pour réclamer la mise en examen de ce médecin. « Nous intervenons pour sensibiliser l'opinion », a convenu Gilles Durou devant le tribunal.

Le 6 juillet 1996, le Collectif avait également manifesté devant l'hôpital de Tonneins où le médecin rwandais avait retrouvé un travail. Il n'a pas été renvoyé mais son contrat, en octobre suivant, n'a pas été renouvelé.

C'est justement à la suite de cette manifestation que le Dr Gilguy, sollicité par FR 3 afin de connaître sa réaction, aurait tenu des propos diffamatoires à l'encontre du Collectif. Il avait notamment déclaré : « Le document d'African Rights a été rédigé en grande partie par des gens de Bordeaux... Il y a trois groupes qui font la chasse aux Hutus, il y en a un à Bordeaux... »

« J'étais dans une grande colère », a reconnu hier le Dr Gilguy, 64 ans, ancien médecin à l'hôpital



Des membres du Collectif ont manifesté avant le procès auquel assistait l'épouse du médecin

(Photo Daniel)

Saint-André qui a créé le comité de soutien au Dr Munyemana en décembre 1995. Il avait rencontré ce médecin lors d'une mission qu'il présidait au Rwanda en 1983. Il l'avait même envoyé en France poursuivre ses études, puis dans le courant de l'été 1995, l'a aidé à revenir à Bordeaux avec sa famille. « J'ai été moi-même profondément choqué par le génocide », a ajouté le Dr Gilguy, mais il ne se résume pas à un conflit entre Hutus et Tutsis. Nous avons reçu beaucoup de témoignages en faveur du Dr Munyemana qui est recherché par les Hutus pour avoir caché des Tutsis chez lui. De plus, le nom du Dr Munyemana ne figure pas sur la liste des génocidaires recherchés par le Rwanda. »

« Il n'a pas réagi sous le coup de l'émotion et de la colère », a contesté Mr Touzet, avocat du Collectif qui réclame le franc symbolique pour réparer la diffamation « des

propos racistes visant à opposer les deux ethnies. Même si on les sort de leur contexte, ces propos restent diffamatoires face au travail du Collectif depuis quatre ans. »

## UN NON-LIEU

A la suite de la plainte avec constitution de partie civile de Gilles Durou, le juge d'instruction avait conclu au non-lieu comme l'avait d'ailleurs requis le parquet. Mais la chambre d'accusation avait réformé cette décision et renvoyé le Dr Gilguy devant le tribunal.

Hier, le substitut, Mr Dufau, s'en est tenu aux réquisitions écrites du parquet, ajoutant même à titre personnel qu'il « rejoignait les conclusions de la défense sur la désignation de la personne désignée dans les propos du Dr Gilguy ».

Mr Dupeux, l'un des avocats du Dr Gilguy, a en effet constaté qu'il n'y avait aucune atteinte personnelle contre le Collectif ou Gilles

Durou qui n'étaient pas nommément désignés par le Dr Gilguy. Il a même ajouté que le Collectif qui n'est pas une association, comme son porte-parole « président auto-proclamé », n'ont aucune qualité juridique à agir devant le tribunal.

Selon Mr Daniel Leserre, si une personne était visée dans les propos du Dr Gilguy, c'était plus probablement un autre Rwandais, ancien ami du médecin et aujourd'hui membre de ce Collectif, qui aurait lui-même communiqué des informations à l'association African Rights dont il a mis en cause les compétences et le travail : « Le Dr Gilguy défend la présomption d'innocence du médecin rwandais, gravement atteint, dans le tract scandaleux distribué à Tonneins. De toute manière, les actions poursuivies par le Collectif ne sont pas vaines. Le but est atteint. »

Le tribunal rendra son jugement le 24 juin.